

# REFERENTIEL PEDAGOGIQUE

## MONITEUR (TRICE) EN SECURITE ET SECURITE INCENDIE

Titre de niveau III (Arrêté du 19 novembre 2014 portant enregistrement au RNCP - JO du 29 novembre 2014).

### I. Pré-requis pour accéder à la certification (hors VAE)

Le recrutement se fait sur entretien visant à présenter la motivation du candidat ainsi qu'un projet professionnel établi.

Avoir validé les 20h00 de préparation via la plateforme E-Learning (15h de sécurité incendie + 5 h d'initiation Sûreté) et réussi le test de sélection portant sur les connaissances du candidat en matière de sécurité incendie.



**ET**

- ✓ Avoir validé les heures préparatoires en E-learning (30 heures et avoir validé le QCM final de 50 questions) ;
- ✓ Être Titulaire du Certificat de Qualification **SSIAP1\***, **SSIAP2** ou **SSIAP3** ;
- ✓ Détenir **de préférence** la carte professionnelle « Agent de prévention et de Sécurité ».

**\*Décision finale d'acceptation par le certificateur en fonction du niveau du candidat suite à un entretien individuel.**

### II. Objectif de la formation

A l'issu de la formation MSSI vous disposerez des compétences réglementaires, techniques, pédagogiques pour dispenser seul, toutes formations liées à la sécurité des biens et des personnes en matière de sûreté ou de sécurité incendie

Le **Moniteur (trice) en Sécurité et Sécurité Incendie** (M.S.S.I) transmet savoirs et savoir-faire aux personnes en **formation initiale** ou **continue**.

### III. Description des missions et activités

#### **Moniteur / Monitrice en Sécurité et Sécurité Incendie, Niveau III**

Le **M.S.S.I** est un moniteur/monitrice spécialisé en formations théoriques et pratiques en rapport aux textes et réglementations en vigueur relatifs au **code de la sécurité intérieure**, au **code du travail** et aux arrêtés propres à la **sécurité incendie** notamment relatifs aux Etablissements Recevant du Public (**ERP**), aux Immeubles de Grande Hauteur (**IGH**) et à **l'évaluation du public**.

Il dispose des savoir-faire et des **compétences réglementaires, techniques, pédagogiques**.

Il a pour mission d'encadrer seul des groupes en centre de formation ou en entreprise, de dispenser et coordonner seul des formations techniques, pédagogiques, théoriques et pratiques en rapport en relations avec ses missions.

Cette formation rend le stagiaire capable:

- A. D'organiser et de **préparer une salle** destinée à une formation,
- B. De rédiger des fiches et **déroulés pédagogiques**
- C. **D'encadrer et gérer** des groupes d'apprenants en centre de formation ou en entreprise concernant des **formations Théorique et Pratique** en matière de sécurité et sécurité incendie,
- D. De réaliser des **exercices pratiques réels ou simulés** tels que : **évacuation, lutte contre l'incendie, palpation de sécurité, rondes de sécurité, ...**,
- E. De créer et rédiger des **supports pédagogiques ou techniques** destinée à la formation dispensée,
- F. D'effectuer le **suivi pédagogique** et administratif des candidats,
- G. **D'évaluer** des candidats tout au long des formations dispensées en vue de l'examen final,
- H. **D'organiser** les différentes **visites techniques et examens** relatifs aux formations dispensées,
- I. D'assurer une **veille réglementaire** au vue des thèmes spécifiques enseignés.

\***SSIAP= Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes** (en fonction de leur qualification conformément à l'arrêté du 02 mai 2005 modifié).

*Il est à préciser que ces types d'activités et de formations, ne peuvent être réalisés que par des moniteurs compétents qui ont une connaissance parfaite des différents textes en vigueur, notamment concernant les Etablissements Recevant du Public (ERP), les Immeubles de Grande Hauteur (IGH) et la sécurité privée.*

Ses activités et taches sont **décomposées en 4 blocs d'activités** qui regroupent chacun plusieurs compétences importantes pour la bonne réalisation de ses missions :

1. **FORMATION THEORIQUE ET PRATIQUE**
2. **GESTION ADMINISTRATIVE D'UNE FORMATION**
3. **GESTION D'UNE FORMATION, PEDAGOGIE, REGLEMENTATION ET COMMUNICATION**
4. **CREATION DE SUPPORTS PEDAGOGIQUES ET DOCUMENTS TECHNIQUES:**

#### IV. Programme détaillé

- Définir les objectifs pédagogiques,
- Pédagogie et Andragogie,
- Organisation et préparation une formation,
- La fiche pédagogique,
- L'introduction, une manière simplifiée d'aborder un sujet,
- Communication et management,
- Création de documents informatisés,
- Gestion de stress et de conflits,
- Animer une formation,
- Le langage non verbal,
- Sensibilisation aux différents textes relatifs aux obligations de formation liées au code du travail,...





**Mise en pratique** : savoir décomposer et présenter pédagogiquement les modules principaux en lien avec la profession.

#### Sécurité incendie :

- le feu et ses conséquences,
- les moyens de secours et le SSI,
- les euro-classes et euro-codes
- les principes de sécurité en ERP et IGH,
- les voies de dessertes,
- la distribution intérieure en ERP et IGH,
- le désenfumage en ERP et IGH,
- l'éclairage de sécurité,
- les missions d'un service de sécurité incendie,
- les rôles des Guides, Serre-files et ELS,



#### Sécurité/sûreté :

- le Code de la Sécurité Intérieure (Livre VI) et ses décrets d'application,
- les règles de déontologie de la profession et les textes réglementaires codifiée au livre VI du code de sécurité intérieure, ainsi que le ceux relatifs au Code pénal, au Code de procédure pénal, au Code civil...
- Le CNAPS,
- Les catégories d'armes,
- La palpation de sécurité,...
- tout autre thème en rapport avec les modules enseignés...



## V. Durée de la formation

**112 heures minimum**, hors examen, répartis sur 15 jours,

+ Examen sur 1 demi-journée ou 1 journée complète en fonction du nombre de candidats.

**Rappel** : les volumes horaires de chaque séquence de formation sont mentionnés à titre indicatif. Le formateur passe à la séquence suivante lorsque l'objectif de formation est atteint. De ce fait, en fonction du niveau des stagiaires, la durée de chaque séquence peut être soit augmentée soit diminuée.

## VI. Epreuves et évaluations

Critères d'évaluation et recommandation au jury pour l'examen du Titre M.S.S.I

**Nota : aucun membre ou référent de l'organisme de formation n'intervient dans l'examen, il l'organise.** Pour chacune des UC, le jury disposera **d'une grille ou étoile d'évaluation** qui permettra d'évaluer chaque candidat de manière identique. A l'issue de chaque UC, la compétence peut être « Acquise » ou « Non Acquise ». L'obtention des 4 UC donne l'appréciation finale « Apte ».

L'échec à une des 4 UC donne l'appréciation « Inapte ». Le candidat pourra se représenter aux UC manquantes lors d'un examen suivant dans la limite de 12 mois.

### A. Pédagogie : UC1 (30 minutes)

**« Mise en place d'une situation professionnelle »**

**Le candidat au titre M.S.S.I** devra tirer au sort un **thème pédagogique**, un **nombre de candidats**, un **lieu**, et un **type de candidats** proposé par le jury, le candidat aura ensuite **20 minutes de préparation** avant de le présenter ensuite au Jury.

**Nota** : L'élocution, la connaissance des modules, les points clefs, la méthode pédagogique choisie, la préparation du matériel et la gestion du stress seront des facteurs principaux de cette évaluation par le jury.

**Temps de préparation : 20 min**

**Temps de présentation : 20 à 30 min en centre**

**B. Gestion administrative d'une formation : UC2 (30 minutes)**  
**« Création de documents »**

Le candidat au titre **M.S.S.I** devra présenter **2 fiches pédagogiques** et un **schéma technique** qu'il aura rédigé sur demande du jury parmi les thèmes pédagogiques se trouvant dans le référentiel pédagogique de formation. Le candidat aura **30 minutes de préparation**.

**Nota** : le contenu, le respect des points clefs et la mise en page seront des points prédominants de validation de cette épreuve.

**Temps de préparation : 00 min**

**Temps de présentation : 30 min en groupe**

**C. Connaissances techniques, pédagogiques et réglementaires : UC3 (20 à 25 minutes)**  
**« Entretien oral devant le Jury »**

le Jury posera un ensemble de questions orales au candidat, portant sur la réglementation en général afin de constater si il maitriser les **textes de réglementations** relatifs à la **SECURITE PRIVEE**, aux **ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)**, **IMMEUBLES DE GRANDE HAUTEUR (IGH)**, les **techniques pédagogiques** et **la communication**.

**Nota** : L'élocution, les connaissances générales en matière de réglementation en sécurité, de méthodes pédagogiques et la gestion du stress seront aussi des facteurs principaux de cette évaluation.

**Temps de préparation : Aucun**

**Temps de présentation : 20 à 25 min**

**D. Travaux pratiques : UC4 (hors temps d'examen)**  
**« Travaux pratique réalisé durant la formation hors temps d'examen»**

Le candidat au titre **M.S.S.I** devra présenter au jury un **support pédagogique** réalisé en T.P lors de la formation.

**Nota** : Le jury prendra en compte la tenue des documents établit ainsi que leur mise en page, leur réalisation et surtout de l'atteinte ou non du but recherché.

**Temps de réalisation : Pendant la formation en TP.**

**Nota** : les jurys sont tous des professionnels en activité, employeurs et salariés.

## **VII. Moyens pédagogiques**

Outre les salles équipées de tables et chaises confortables et d'un tableau, les salles sont suffisamment grandes pour accueillir les candidats et disposent d'un chauffage et d'une climatisation.

Le centre de formation dispose des moyens matériels et pédagogiques afin de réaliser les séquences pédagogiques pratiques exigés dans l'annexe XI de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié, la demande de la CPNFP, l'agrément CRAM/INRS, ainsi que toutes autres demandes particulières exigées pour l'enseignement d'un titre en rapport avec une formation spécialisée (ex : Pc Télésurveillance).

## 1. Liste minimum des matériels et équipements relatifs à la sécurité incendie :

### a) *Système de Sécurité Incendie :*

- 1 SSI de catégorie A en fonctionnement équipé au minimum de voyants réglementaires pouvant permettre de localiser l'incident et de générer une alarme, avec possibilité d'afficher les défauts suivants (feux, dérangements, alimentation etc...);
- 1 volet de désenfumage asservi ;
- 1 clapet coupe-feu asservi ;
- 1 AES ;
- 1 UAE ou similaire ;
- Différents détecteurs et déclencheurs manuels, Modèle de coupure d'urgence (électrique, porte automatique etc...) et DCM divers ;
- Des photos prise sur site des diverses installations et équipent existants.

### a) *Eclairage de sécurité :*

- blocs d'éclairage de sécurité, permanent et non permanent (avec la possibilité de démontrer le fonctionnement en cas de coupure de l'alimentation en énergie) ;
- Différentes signalisations et pancartes (balisage, point de rassemblement, espace d'attente sécurisé...)

### b) *Moyens d'extinction:*

- Différents extincteurs (eau, poudre, CO2) pleins;
- 2 extincteurs en Coupe : EAU et CO<sup>2</sup> ;
- aire de feu permettant de justifier l'emploi d'extincteurs sur feu réel ou un bac à feux écologiques à gaz ;
- Robinet Incendie Armé : RIA (en état de fonctionnement) ;
- têtes d'extinction automatique à eau (non fixées) ;
- Divers petits matériels : joints extincteurs, goupille, percuteur, lances et tromblon de toutes tailles.

## 2. Liste minimum des matériels et documents se trouvant au PC :

- 2 jeux d'émetteurs-récepteurs ;
- 1 Contrôleur de ronde associé à un parcours réel ;
- 1 Téléphone permettant la réception et l'appel lors de scénario d'exercice et d'examen ;
- 1 Main courante ;
- 1 Registre de sécurité ;
- 1 Cahier de consigne ;
- 1 Registre des clefs et Boite à clefs correspondantes ;
- 1 centrale d'alarme intrusion en état de fonctionnement reliée à différents types de détecteurs (avec temporisation d'entrée, boîtier déporté etc.) ;
- 1 système de vidéosurveillance équipée de plusieurs caméras fonctionnant en temps réel ;
- 1 Ordinateur avec logiciel de traitement de texte permettant d'établir un compte-rendu et gestion des mains courantes électroniques ;
- modèles d'imprimés diverses : registre de sécurité, permis de feu, autorisation d'ouverture, fiche d'alerte à la bombe.

## 3. Matériels spécifiques à la réalisation au titre MSSI :

- ✓ 1 d'un vidéo projecteur et d'un écran blanc ceci afin de diffuser des images et vidéos pédagogiques;
- ✓ 1 Tableau type Paper-Board pour des exercices divers ;
- ✓ Plusieurs aimants pour le tableau ainsi que des punaises et scotch ;
- ✓ Disposer des exercices, thèmes, scénarios et déroulés pédagogiques mis en place par le certificateur ;
- ✓ Disposer des tableaux, grilles, blasons et étoiles d'évaluation mis en place par le certificateur ;

- ✓ 1 support de cours MSSI créé par le certificateur ;
- ✓ 1 support SSIAP1 à jour ;
- ✓ fiches bristol ;
- ✓ petites tablettes Velléda effaçable par candidats ;
- ✓ Nombreux feutres de couleurs différentes pour le tableau ;
- ✓ Logiciel PowerPoint installé sur le PC de formation.

#### **VIII. Moyens d'encadrement et méthodes utilisées**

Plusieurs méthodes d'enseignements sont utilisées pendant la formation. Elles sont alternées afin d'éveiller les candidats, de capter leur attention, dans le but d'optimiser la pédagogie et d'atteindre l'objectif de formation :  
Méthodes : Inductives, Déductives, Didactiques, Pratiques avec démonstrations commentées et Justifiées, par l'erreur, brainstorming...